

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier

Division des personnels enseignants du 1er degré

Affaire suivie par :

Égalité Fraternité

Dominique CHARBY Tél: 04 70 48 19 46

Sophie CAZARD Tél: 04 70 48 02 10

Marie-Christine INVERNIZZI Tél: 04 70 48 02 07

Mél: ce.dp-ia03@ac-clermont.fr

Château de Bellevue Rue Aristide Briand CS 80097 03403 Yzeure cedex Moulins, le 28 mars 2024

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

Mesdames les médecins du travail

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de circonscription

Objet : Mouvement départemental – Enseignants du 1er degré – Rentrée 2024

Annexes: 4

Le comité social d'administration spécial académique a entériné les Lignes Directrices de Gestion (LDG), académiques sur la mobilité des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation, des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), et des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) le 22 mars 2024.

Ce document recense l'ensemble des règles en termes de mobilité des enseignants du premier degré de l'académie. Il se décompose en plusieurs parties. Dans une partie commune, les informations générales ainsi que les éléments de barème pour l'ensemble des enseignants du premier degré de l'académie sont détaillées. Dans les annexes départementales, les caractéristiques propres à chaque département sont décrites, comme les règles relatives aux mesures de carte, les découpages géographiques ainsi que les postes spécifiques. Le texte concernant le mouvement départemental des enseignants du premier degré de l'Allier est compris entre la page 9 et la page 29.

Vous trouverez ci-dessous la procédure technique concernant les opérations de mutation des enseignants du premier degré pour la rentrée 2024.

I. Procédure d'accès à I-prof

Les demandes de mobilité se font exclusivement par le portail « I-Prof », serveur SIAM, rubrique MVT1D

Ce portail:

- propose des informations sur le mouvement,
- permet de saisir les demandes,
- affiche les barèmes des candidats,
- diffuse les résultats des mouvements.

Connexion:

En utilisant I-Prof à l'adresse suivante : https://portail.ac-clermont.fr/arena

Identification:

- compte utilisateur : identifiant (généralement la 1ère lettre du prénom suivie du nom, sans espace),
- votre mot de passe.
- Si le mot de passe a été modifié et qu'il est perdu, il peut être réinitialisé à l'adresse suivante rubrique « changer mon mot de passe », « réinitialiser mon mot de passe » : https://portail.ac-clermont.fr/moncompte/index.php

Saisie des vœux via le portail ARENA :

- cliquer sur « Gestion des personnels »,
- cliquer sur « I-Prof Enseignant »,
- choisir l'onglet « les services »,
- cliquer sur SIAM, puis sur « phase départementale ».

Il est possible de :

- consulter le calendrier des opérations,
- consulter les postes mis au mouvement,
- saisir la demande de mutation,
- vérifier le descriptif du poste sélectionné,
- vérifier la cohérence du ou des postes sélectionné(s) et validé(s),
- modifier les vœux saisis le cas échéant,
- annuler votre demande de mutation le cas échéant en la supprimant (uniquement pour les participants non obligatoires).

Déconnexion :

• quitter l'application I-Prof en utilisant le bouton « QUITTER ».

II. Consultation des postes et saisie des vœux

 Consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants : Rubrique « Postes mis au mouvement »

La consultation des postes peut se faire selon plusieurs critères de choix :

- postes vacants ou susceptibles d'être vacants ;
- type de vœux : établissement ou regroupement de communes ;
- nature de support ;
- spécialité.

Plusieurs tris possibles sont proposés. En faisant une recherche par établissement (type de vœux), les postes peuvent être filtrés par commune ou par circonscription. Apparaît alors la liste des postes correspondants aux critères de sélection. En cliquant sur chacun d'eux, des précisions complémentaires apparaissent. En cliquant sur « fractionné », la composition du poste fractionné est détaillée.

Dans le cadre de l'affectation des stagiaires et des alternants pour l'année 2024-2025, les supports ci-dessous ont été neutralisés. Ils ne sont pas comptabilisés dans le total des postes et ne sont donc pas accessibles au mouvement 2024 :

12 supports d'adjoint :

CIRCONSCRIPTION	RNE	ECOLE	NOM ECOLE	COMMUNE
Montluçon 1	0030462L	E.P.PU		Villebret
Montluçon 2	0030308U	E.P.PU	Pierre et Marie Curie	Montmarault
Moulins 1	0030449X	E.E.PU	Jules Ferry	Yzeure
Moulins 2	0030184J	E.E.PU		St Gérand le Puy
Moulins 2	0030226E	E.P.PU	Le Péage	Thiel sur Acolin
Moulins 2	0030472X	E.E.PU	George Sand	Varennes sur Allier
Vichy 1	0030608V	E.E.PU	Les Arloings	Creuzier le Vieux
Vichy 1	0030612Z	E.M.PU	Jean Zay	Cusset
Vichy 1	0030927S	E.P.PU	Jean Giraudoux	Cusset
Vichy 1	0030598J	E.E.PU	G. Giraud	Lapalisse
Vichy 1	0030804H	E.M.PU	Arc en ciel	Lapalisse
Vichy 2	0030151Y	E.E.PU	Michelet Berthelot	St Pourçain sur Sioule

18 supports de brigade :

CIRCONSCRIPTION	RNE	ECOLE	NOM ECOLE	COMMUNE
Montluçon 1	0030631V	E.P.PU	Denis Diderot	Domérat
Montluçon 1	0030297G	E.E.PU		Neris les bains
Montluçon 2	0030621J	E.E.PU	Emile Guillaumin	Désertines
Montluçon 2	0030862W	E.P.PU	Les trois champs	Lavault Sainte Anne
Montluçon 2	0030370L	E.P.PU	Jules Ferry	Montluçon
Montluçon 2	0030934Z	E.E.PU	Jean Rostand Henri Wallon	Montluçon
Moulins 1	0030658Z	E.E.PU		Bourbon l'Archambault
Moulins 1	0030331U	E.P.PU	Les gâteaux	Moulins
Moulins 1	0030915D	E.M.PU	Les clématites	Moulins
Moulins 2	0030634Y	E.M.PU		Dompierre sur Besbre
Moulins 2	0030187M	E.M.PU		St Gérand de vaux
Moulins 2	0030472X	E.E.PU	George Sand	Varennes sur allier
Vichy 1	0030453B	E.E.PU	Georges Méchin	Vichy
Vichy 2	0030736J	E.E.PU	Jean baptiste Burlot	Bellerive sur Allier
Vichy 2	0030564X	E.E.PU	Pasteur	Gannat
Vichy 2	0030151Y	E.E.PU	Michelet Berthelot	St Pourçain sur Sioule
Vichy 2	0030200B	E.M.PU	Jacques Brel	St Yorre
Vichy 2	0030200B	E.M.PU	Jacques Brel	St Yorre

2. Saisie et modification des demandes de mutation : Rubrique « Demande de mutation »

Cliquer sur « Créer ma demande de mutation ».

2.1 Saisie de vœux pour tous les enseignants

Pour saisir un vœu, il faut cliquer sur « Ajouter un vœu ». La saisie peut se faire directement par le numéro de poste figurant sur la liste des postes ou avec des critères de recherche (saisie guidée).

Pour chaque poste apparaît le numéro du poste, le type de vœu, le libellé du poste, la nature et la spécialité, la quotité, poste entier ou fractionné. Figure aussi le nombre de postes vacants, de postes susceptibles d'être vacants et de postes bloqués. Cette information n'a qu'une valeur indicative.

2.2 Saisie de vœux des enseignants à mobilité obligatoire

Les enseignants à mobilité obligatoire doivent saisir au moins deux vœux groupes à mobilité obligatoire portant sur deux bassins différents parmi ceux fléchés à mobilité obligatoire (MOB) dont la composition est indiquée page 22 des lignes directives de gestion.

2.3 Modification de la saisie de vœux

La liste de tous les vœux apparaît au fur et à mesure, dans l'ordre de la saisie. Jusqu'à la date de fermeture du serveur, l'enseignant peut à tout moment supprimer un vœu, insérer un vœu, modifier un vœu lié ou modifier l'ordre de ses vœux.

2.4 Fiche de synthèse et formulaire de demande de bonification

Les candidats au mouvement ne sont pas destinataires, à la fermeture du serveur, d'un accusé réception sans barème. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, éditer une liste des vœux émis à ce moment-là de la procédure (fiche de synthèse).

Des formulaires de demande de bonification au titre du rapprochement de conjoint et de l'autorité parentale conjointe joints en annexe seront à transmettre le cas échéant à la DSDEN via <u>ce.dp-ia03@ac-clermont.fr</u> dès que possible et en tout état de cause pour le mercredi 24 avril 2024 avant 12H00.

Le formulaire de demande de majoration exceptionnelle au titre du handicap est à remettre aux médecins du travail lors du rendez-vous, ou à leur transmettre par courriel avec les justificatifs demandés et le récapitulatif de la saisie des vœux dès que possible et en tout état de cause pour le mercredi 24 avril 2024 avant 12H00. Une copie du formulaire sera transmise par l'enseignant à la division du personnel.

Secrétariat des médecins du travail Rectorat de Clermont-Ferrand 3, avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 ce.medical@ac-clermont.fr

III. Validation des barèmes et consultation des résultats du mouvement

Après vérification du barème et des priorités par les services de la DSDEN, une confirmation des demandes de mutation précisant le barème initial est accessible dans MVT1D. Il appartient aux enseignants, durant une période de 15 jours, de vérifier, et éventuellement contester, leur barème et les priorités. Les justificatifs de la contestation sont à transmettre à la division du personnel par mail : ce.dp-ia03@ac-clermont.fr.

Passé ce délai, le barème est définitif.

A la date prévue, le résultat de demande de mutation dans MVT1D est accessible en cliquant sur " Résultat de la demande de mutation ".

IV. Calendrier prévisionnel 2024

Du 3 avril au 17 avril 23 heures 59.	Ouverture du serveur : - consultation des postes et des règles du mouvement saisie des vœux sur MVT1D permanence d'aide à la saisie des vœux transmission du formulaire de demande de bonification de points accompagné des pièces justificatives par voie dématérialisée obligatoirement.		
Du 18 avril au 13 mai	Traitement des candidatures par la DSDEN.		
13 mai	Mise à disposition dans MVT1D de l'accusé de réception avec barème initial.		
Du 13 mai au 27 mai	Période de 15 jours de vérification de tous les éléments du barème (points et priorité et d'envoi des justificatifs relatifs aux éléments contestés par voie dématérialisé obligatoirement.		
30 mai	Mise à disposition dans MVT1D de l'accusé de réception avec barème final.		
3 juin	Diffusion des résultats du mouvement.		

L'inspectrice d'académie

ORIGINAL SIGNÉ

Roseline LAMY AU ROUSSEAU